

C O N G R È S

2 0 0 3



Les 7 et 8 mai, Château Bonne Entente, Québec



protection de la vie privée

Administration électronique  
et mise en réseau de l'information  
**enjeux et défis**

ACCÈS AUX DOCUMENTS



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION  
DE L'INFORMATION (AAPI)

## Administration électronique et mise en réseau de l'information enjeux et défis

Le Québec, comme les autres États développés, favorise l'utilisation des technologies de l'information pour fournir aux citoyens des services électroniques conviviaux, simples et efficaces. Le secteur privé n'est pas en reste : depuis plusieurs années, les entreprises proposent à leurs clients des services en ligne pour des transactions bancaires, l'achat de produits ou autres.

La prestation électronique de services et l'implantation de services personnalisés nécessitent la mise en réseau de certains renseignements, ce qui présente des enjeux importants en matière de protection des renseignements personnels. On doit donc rechercher de nouvelles façons de concilier les impératifs de la prestation électronique de services et la nécessité de protéger la vie privée des personnes afin notamment de maintenir la confiance du citoyen dans la capacité des organismes et des entreprises de maintenir un niveau de protection adéquat.

L'administration électronique est-elle possible dans le respect de la vie privée des citoyens? Le cadre juridique et administratif est-il adapté à cette nouvelle réalité? Quelles sont les attentes des citoyens quant à la protection de leur vie privée? Quels doivent être les engagements des services publics et privés?

Les technologies de l'information proposent aussi des techniques comme la biométrie ou la surveillance du courriel, qui ont aussi un impact sur le respect de la vie privée. De plus, les technologies de l'information soulèvent des questions notamment quant à la gestion de l'information numérique par les organismes publics et les entreprises privées.

Le congrès annuel de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) est l'occasion d'échanger sur ces questions et d'entendre le point de vue d'experts en la matière.

01

C O N G R È S

2 0 0 3

Le MERCREDI, 7 mai 2003

## 7 h 45 ACCUEIL

Accueil des congressistes. Un petit déjeuner sera servi.

## 9 h 00 OUVERTURE DU CONGRÈS

• M<sup>e</sup> Lina Desbiens, présidente de l'AAPI

## 9 h 15 FORUM

**Administration électronique et mise en réseau de l'information :**  
les enjeux en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information

- M. Bernard Beauchemin, sous-secrétaire, Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec
- M<sup>me</sup> Michelle D'Auray, dirigeante principale de l'Information, Secrétariat du Conseil du trésor du Canada
- M. Jacques Lamonde, président du conseil d'administration et chef de la direction, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
- M. Guy Morneau, président directeur général, Régie des rentes du Québec
- M<sup>e</sup> Jennifer Stoddart, présidente, Commission d'accès à l'information
- M<sup>e</sup> Pierre Trudel, professeur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

PROGRAMME / CONGRÈS AAPI 2003

## 10 h 15 PAUSE

## 12 h 00 DÉJEUNER

## 13 h 45 CONFÉRENCE

**Vie privée et technologie : des concepts en évolution**

• M<sup>e</sup> Jennifer Stoddart, présidente, Commission d'accès à l'information

02

## ANIMATION

• M<sup>e</sup> Esther Bégin, journaliste à LCN

## PROGRAMME / CONGRÈS AAPI 2003

Animation : M<sup>e</sup> Esther Bégin

14 h 15 CONFÉRENCE

### Administration électronique : attentes du citoyen et pistes de solutions

Depuis quelques années, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues un outil essentiel à l'efficacité de l'Administration publique. Le gouvernement du Québec favorise l'utilisation des TIC afin de permettre aux citoyens d'avoir accès à distance aux renseignements qui les concernent et de communiquer avec les différents ministères et organismes de façon conviviale, simple et efficace.

Cette transformation des moyens de communication pose de nouveaux défis, notamment en matière de protection de la vie privée. Quelles sont les attentes des citoyens à cet égard? Quels sont les engagements que doivent prendre les ministères et organismes pour assurer aux citoyens qu'ils pourront communiquer avec eux en toute confiance ?

- **M. Guy Turcotte**, sous-ministre associé, Identité, accès et prestations de services, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

15 h 00 PAUSE SANTÉ

Le MERCREDI, 7 mai 2003

15 h 15 CONFÉRENCE

### La télémédecine : la gestion de l'information médicale

La télémédecine, qui permet à un patient de consulter à distance un médecin, entraîne la collecte, la transmission et la conservation de renseignements personnels à caractère médical dématérialisés, délocalisés et mis en réseau. La gestion de l'information médicale dans un environnement électronique sûr et confidentiel est au cœur de la problématique de la pratique télémédicale.

- **M<sup>e</sup> Geneviève Tremblay**, professeure, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

16 h 00 CONFÉRENCE

### Les récents développements jurisprudentiels

Revue de la jurisprudence récente en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

- **M<sup>e</sup> François Charette**, avocat, Lavery de Billy

Le JEUDI, 8 mai 2003

## 8 h 00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE AAPI

Un petit déjeuner sera servi

### USURPATION D'IDENTITÉ

## 9 h 00 UN INTRUS DANS MON ORDINATEUR!

Nous avons tous entendu parler de Mafia Boy et des ravages qu'il a réussi à faire en peu de temps dans des systèmes que l'on croyait pourtant bien protégés. Mais au-delà de ces histoires spectaculaires, on sait peu de choses des hackers. Qui sont-ils ? Comment peuvent-ils pénétrer dans un système informatique et à quoi leur servent les renseignements qu'ils y trouvent ? Comment se protéger contre le cybercambriolage ?

•**Sergent Marc Gosselin**, enquêteur et superviseur, Groupe intégré des crimes technologiques, Gendarmerie royale du Canada

## 9 h 45 GUICHET UNIQUE POUR DOCUMENT UNIQUE

En 2002, la Société de l'assurance automobile du Québec a renforcé les mesures de sécurité entourant la délivrance du permis de conduire. Afin d'assurer une vérification rigoureuse de l'identité des demandeurs tout en maintenant le meilleur service possible, la Société a centralisé les services liés à la délivrance des permis.

## PROGRAMME / CONGRÈS AAPI 2003

Animation : M<sup>e</sup> Esther Bégin

La lutte contre l'usurpation d'identité se joue sur plusieurs fronts : juridique, administratif et technologique. Cette lutte se joue également dans un contexte nord-américain où la circulation des véhicules et des individus est une réalité quotidienne.

•**M<sup>e</sup> Claude Gélinas**, directeur du Secrétariat et des affaires juridiques, Société de l'assurance automobile du Québec

## 10 h 15 PAUSE

## 10 h 30 L'ÉTAT CIVIL AU QUÉBEC : DU PAPIER À L'INFORMATIQUE

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme du Code civil en 1994, le Directeur de l'état civil est devenu le seul officier de l'état civil au Québec. Lui seul est désormais habilité à dresser ou à modifier les actes d'état civil, à en assurer l'accès et à en tenir le registre, prenant ainsi la relève des nombreux officiers publics qui établissaient les actes de l'état civil dans les paroisses du Québec.

À la suite des événements de septembre 2001, le Directeur de l'état civil a renforcé les mesures de sécurité à tous les niveaux de son organisation et augmenté les exigences pour l'obtention d'un certificat de naissance. Il participe ainsi à l'effort mondial de lutte contre le terrorisme.

•**M. Jacques St-Laurent**, sous-ministre adjoint et directeur de l'État civil du Québec

## PROGRAMME / CONGRÈS AAPI 2003

Animation : M<sup>e</sup> Esther Bégin

11 h 30

USURPATION D'IDENTITÉ

Messieurs Gosselin, Gélinas et St-Laurent répondent aux questions de l'animatrice.

12 h 00

DÉJEUNER

13 h 30

CONFÉRENCE

Faire face à la gestion des documents électroniques

Vous font-ils peur ? Comment se débarrasser de certains documents sans tout effacer ? Comment conserver en permanence ceux qui doivent l'être ? En réponse à ces questions, des idées nouvelles émergent et permettent de repenser la gestion des documents.

- M. Michel Lévesque, directeur de la gestion documentaire au Directeur général des élections du Québec

CLÔTURE

16h15

Le JEUDI, 8 mai 2003

14 h 15

CONFÉRENCE

Le projet de système intégré d'information de justice (SIJ) et ses conséquences sur la protection des renseignements personnels et de la vie privée.

- M<sup>e</sup> Sophie Hein, avocate et conseillère aux communications et à la gestion du changement, ministère de la Justice
- M<sup>e</sup> Michel Ricard, avocat et conseiller à la gestion des échanges d'information, ministère de la Justice

15 h 15

PAUSE SANTÉ

15 h 30

CONFÉRENCE

La biométrie : avantages, inconvénients et impacts sur la vie privée des citoyens

Doit-on craindre le développement de la biométrie ou des technologies d'identification ? Bien que plusieurs clament que cette technologie peut être utilisée pour envahir notre vie privée, elle offre également les moyens pour la protéger.

- M. Bernard Dionne, conseiller en technologies de l'information : sécurité et protection des renseignements personnels, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Le MERCREDI, 7 mai 2003



## RÉCEPTION DÎNATOIRE AAPI 2003

17 h 00 COCKTAIL

Dans les jardins intérieurs...

19 h 00 DINER

Salle de bal

20h 30 MÉRITE AAPI

**Le début d'une belle tradition:** Cette distinction vise à reconnaître publiquement l'engagement significatif d'un membre de l'AAPI, souligner l'excellence du travail d'un individu, d'une entreprise ou d'un organisme dans la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

21h 00 AMBIANCE PARISIENNE

Cassiopée

Véronique Lapierre, Lauréate Interpète 2002 au Festival international de la Chanson de Granby, et récipiendaire des prix «Étoile Galaxie» et «Meilleure présence sur scène Bell».

## L'AAPI

L'Association sur l'accès et la protection de l'information est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Loi sur le secteur privé).

L'Association a pour mission de promouvoir et de faciliter la mise en application et le respect de la Loi sur l'accès et de la Loi sur le secteur privé.

L'Association se veut un lieu d'échange, de diffusion et de référence pour toute personne intéressée par l'application des deux lois qui sont sa raison d'être. Son action auprès de ses membres et du public s'articule autour de quatre grands axes : sensibilisation, formation, information et communication.

## L'INFORMATEUR public et privé

Ce périodique fait état de l'actualité ainsi que des décisions récentes de la Commission d'accès à l'information et des tribunaux supérieurs, tant en matière d'accès à l'information que de protection des renseignements personnels. Publié à tous les deux mois, chaque numéro contient des articles de fond sur des sujets d'intérêts touchant différents secteurs d'activités.

- Gratuit pour les membres de l'AAPI.
- Tarification spéciale pour des exemplaires additionnels.
- Accessibilité pour les non-membres de l'AAPI.
- Toujours un abonnement de qualité et indispensable à peu de frais.
- Maintenant disponible sur support électronique.

07

### SERVICES AUX MEMBRES

L'Association informe et forme ses membres par les moyens suivants:

- Activités d'information et de sensibilisation.
- Conférences et colloques ayant des sujets d'actualité.
- Formation de perfectionnement spécialisées et sur mesure en milieu de travail.
- Congrès annuel.
- Les Midis de l'AAPI.

### MEMBRE RÉGULIER

- Est membre régulier toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'Association.
- Il obtient une tarification réduite pour les services offerts aux membres.
- Il reçoit un exemplaire du bulletin «l'Informateur public et privé».

### MEMBRE CORPORATIF

- Est membre corporatif toute personne morale, association, ministère et organisme.
- Il nomme un représentant qui aura le statut de membre régulier.
- Il bénéficie d'une tarification privilégiée pour tout employé lors de l'inscription aux activités de l'AAPI. (25% du prix du membre régulier)
- Il reçoit un exemplaire du bulletin «l'Informateur public et privé».

A V A N T A G E S

## ADHÉSION\_AAPI ● ●

- Je désire devenir membre régulier     Je désire devenir membre corporatif

- 90,00 \$ (exempt de taxes)     350,00 \$ (exempt de taxes)  
 103,52 \$ (90,00 \$ + TX)     402,58 \$ (350,00 \$ + TX)

## ABONNEMENT\_INFORMATEUR PUBLIC ET PRIVÉ ● ●

### Membre AAPI

- Gratuit** pour les membres de l'AAPI  
 Je désire recevoir un exemplaire additionnel de l'IPP  
 **50,00 \$** (exempt de taxes)  
 **57,51 \$** (50,00 \$ + TX)

### Non-membre AAPI

- Je désire m'abonner  
 **125,00 \$** (exempt de taxes)  
 **143,78** (125,00 \$ + TX)



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION  
DE L'INFORMATION (AAPI)

## A D H É S I O N E T A B O N N E M E N T

- Nom, prénom .....    ● Province .....
- Fonction .....    ● Code postal .....
- Organisme .....    ● Téléphone .....
- Adresse .....    ● Télécopieur .....
- Ville .....    ● Courriel .....

- **INFORMATION : (418) 624-9285**  
● Télécopieur : (418) 624-0738  
● Site Internet : [www.aapi.qc.ca](http://www.aapi.qc.ca)  
● Courriel : [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca)  
● 6480, av. Isaac-Bédard, Charlesbourg, Québec G1H 2Z9  
(n° d'enr. : TPS R132092925 / TVQ 1013602987)

08

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L'AAPI vous informe que les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et comme tels ne sont accessibles qu'à son personnel. Vous avez un droit d'accès et de rectification des renseignements contenus dans votre dossier qui est conservé au siège de l'AAPI.

## COÛT

Membre régulier\_AAPI

**Inscription avant le 4 avril Économisez 10%**  
 membre régulier: **355,50\$ + TX (408,91\$)**

**Inscription après le 4 avril**  
 membre régulier: **395,00\$ + TX (454,35\$)**

Membre corporatif\_AAPI  
 membre corporatif: **296,25\$ + TX (340,76\$)**  
*-25% du prix du membre régulier*

Non membre de l'AAPI **550,00\$ + TX (632,64\$)**

Réception dîatoire **75,00\$ Invité(e)**

L'inscription comprend les conférences, la documentation, les petits déjeuners, les pauses-santé, les déjeuners et la réception dîatoire.

## Inscription et confirmation

Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible en nous transmettant le présent formulaire au 6480, Isaac-Bédard, Charlesbourg, G1H 2Z9

Il est important de confirmer votre participation en communiquant au (418) 624-9285 ou par l'envoi du formulaire d'inscription par télécopieur au (418) 624-0738

## Hébergement

Il est de la responsabilité des participants de voir à leur hébergement. Un nombre limité de chambres est réservé au Château Bonne Entente. Les tarifs sont par chambres, par nuité, en occupation simple ou double.

Réservez votre hébergement avant le 6 avril en spécifiant que vous participez à l'événement «Congrès de l'AAPI».

## Château Bonne Entente:

**(418) 653-5221 / 1-800 463-4390 [www.chateaubonneentente.com](http://www.chateaubonneentente.com)**

Section **régulière**: 129\$ Section **Luxueuse**: 139\$ Section **Supérieure**: 159\$

La TPS et la TVQ sont payables si vous supportez personnellement le coût de l'inscription. Si votre employeur est exempt de paiement des taxes (TPS et TVQ) ET qu'il paie le coût de congrès, il doit joindre une preuve d'exemption de taxes.

(n° d'enr. :TPS R132092925 / TVQ 1013602987)

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L'AAPI vous informe que les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et comme tels ne sont accessibles qu'à son personnel. Vous avez un droit d'accès et de rectification des renseignements contenus dans votre dossier qui est conservé au siège de l'AAPI.



## F O R M U L A I R E   D ' I N S C R I P T I O N   A U   C O N G R È S   2 0 0 3

Retournez ce formulaire accompagné de vos frais d'inscription au congrès incluant les frais de la réception dînatoire pour l'invité(e), s'il y a lieu, à AAPI au 6480, Isaac-Bédard, Charlesbourg, Québec G1H 2Z9-Confirmez par télécopieur au (418) 624-0738

### • INFORMATION: (418) 624-9285 courriel: [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Nom, prénom ..... | <input type="checkbox"/> Province .....    |
| <input type="checkbox"/> Fonction .....    | <input type="checkbox"/> Code postal ..... |
| <input type="checkbox"/> Organisme .....   | <input type="checkbox"/> Téléphone .....   |
| <input type="checkbox"/> Adresse .....     | <input type="checkbox"/> Télécopieur ..... |
| <input type="checkbox"/> Ville .....       | <input type="checkbox"/> Courriel .....    |

**L'inscription comprend les conférences, la documentation, les petits déjeuners, les déjeuners, les pauses santé, les déjeuners et la réception dînatoire.**

### • Membre AAPI régulier (n°):

**355,50 \$** + TX (408,91 \$) (avant le 4 avril)

**395 \$** + TX (454,35 \$)

### • Membre AAPI corporatif (n°):

**296,25 \$** + TX (340,76 \$)

### • Non-membre :

**550 \$** + TX (632,64 \$)

### • Réception dînatoire:

**75,00 \$** invité(e)

### • Mode de paiement : S.V.P. facturer mon organisme

Paiement sur place (chèque à l'ordre de l'AAPI)

### • Réception dînatoire: J'assisterai   invité(e)   Je n'assisterai pas

Cocktail (17h00)        

Diner Gala (19h00)

U N R E N D E Z - V O U S A C C E S S I B L E



La brochure est aussi disponible sur le site Internet [www.aapi.qc.ca](http://www.aapi.qc.ca)

*Mérite  
aapi*



DE GRANDPÈRE CHAT


Immobilier • Architecture • Solutions




SOQUIJ


Société québécoise  
d'information juridique

Relations  
avec les citoyens  
et Immigration

Québec 

La prévention,  
j'y travaille!  


Société  
des traversiers

Québec 

VILLE DE  
québec



DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

AVOCATS